

## PROBLEME DE CIRCULATION : Rue de Tarcienne à Somzée

### 1. Problématique :

Plusieurs riverains de l'Allée des Tilleuls à Somzée se sont plaints auprès de leurs agents de quartier d'une vitesse supposée élevée des véhicules traversant la rue de Tarcienne à Somzée.

### 2. Disposition prise :

Afin de déterminer de manière objective l'existence d'une problématique de vitesse dans la rue incriminée, l'analyseur de vitesse a été installé.

L'analyse a été réalisée du 13 octobre 2010 au 20 octobre 2010 inclus, soit durant 8 jours consécutifs.

### 3. Lieu d'analyse :

L'analyseur de vitesse a été placé dans la rue de Tarcienne à Somzée à hauteur de l'habitation n° 32. Les mesures ont été prises dans les 2 sens de circulation.

Cette voirie se situe en agglomération et la vitesse y est limitée à 50 Km/h. Dans ce cadre et compte tenu de la marge de tolérance définie par le Parquet, les véhicules circulant à une vitesse (lue)  $\geq$  57 Km/h sont en infraction à la vitesse.

### 4. Analyse des données :

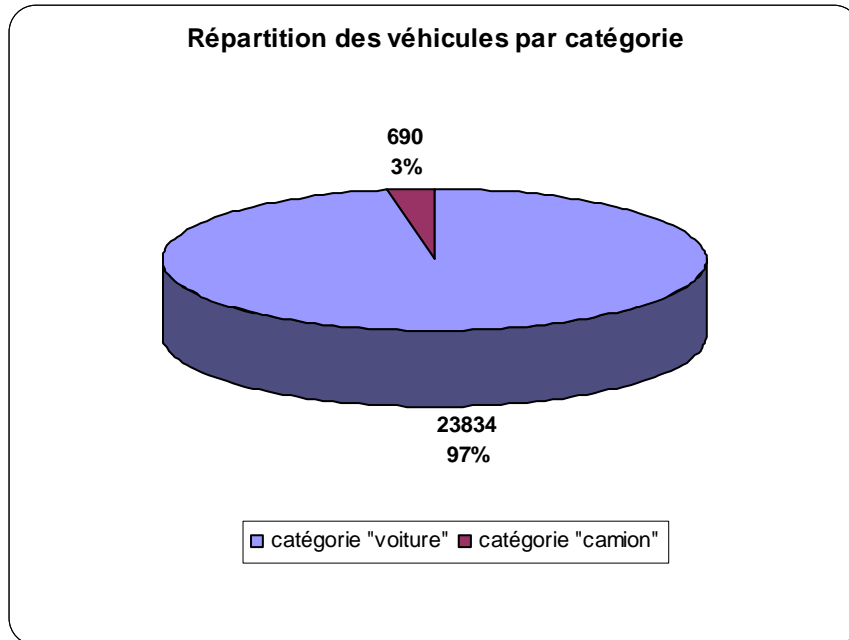
#### 4.1. Répartition du trafic par catégorie de véhicule :

Durant les 8 jours de mesure, l'analyseur a comptabilisé le passage de **24524 véhicules**. Ces derniers se scindent en 2 catégories :

- La catégorie « voiture » : 23834 (97% du trafic global) ;
- La catégorie « camion »<sup>1</sup> : 690 (3% du trafic global).

---

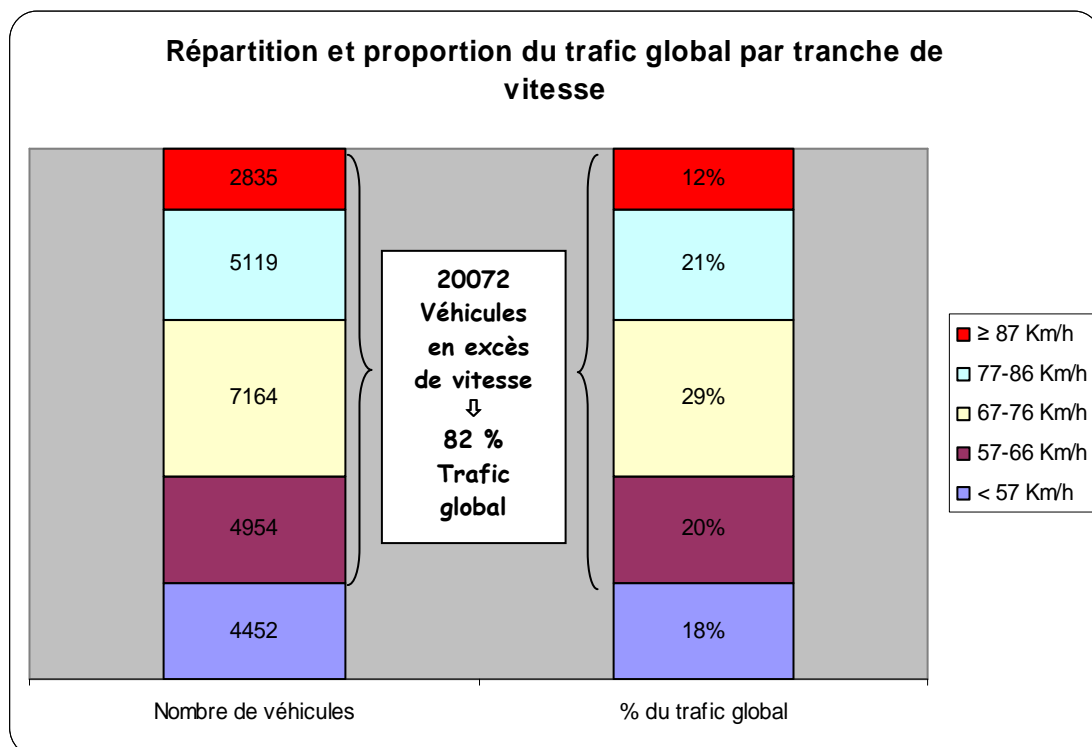
<sup>1</sup> La catégorie « camion » vise les véhicules dont la longueur est supérieure à 10 mètres.



#### 4.2. Répartition du trafic par tranche de vitesse

L'instrument de mesure a permis de relever les données « vitesse » des véhicules. Ils se répartissent de la manière suivante :

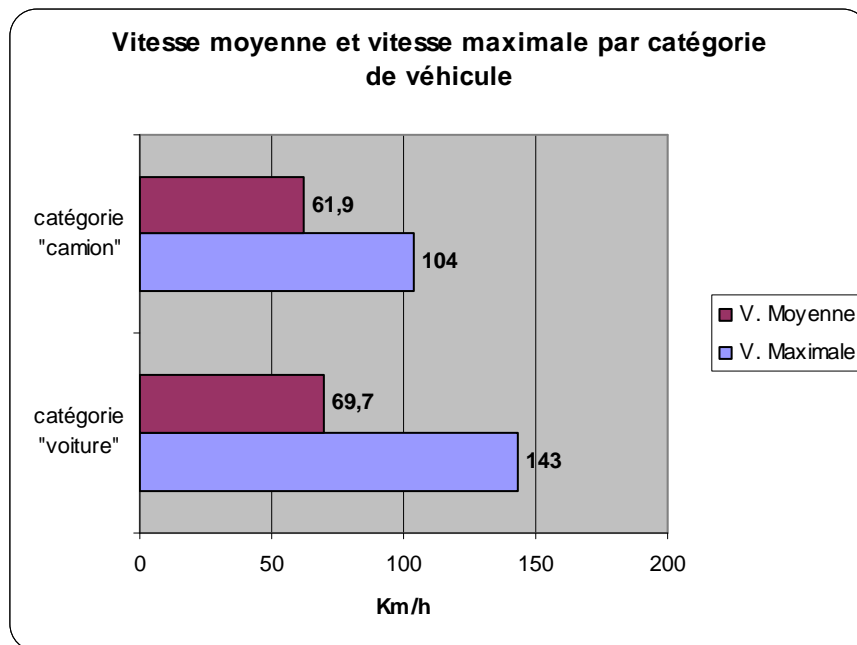
- **4452** véhicules circulaient à une vitesse inférieure à 57 Km/h (**18%**);
- **4954** véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 57 et 66 Km/h (**20%**);
- **7164** véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 67 et 76 Km/h (**29%**);
- **5119** véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 77 et 86 Km/h (**21%**) ;
- **2835** véhicules circulaient à une vitesse supérieure à 87 Km/h (**12%**).



Sur un total de 24524 véhicules, 4452 véhicules ont traversé la rue de Tarcienne dans le respect de la limitation de vitesse (vitesse lue < 57 Km/h).

#### 4.3. Vitesse moyenne et vitesse maximale des véhicules

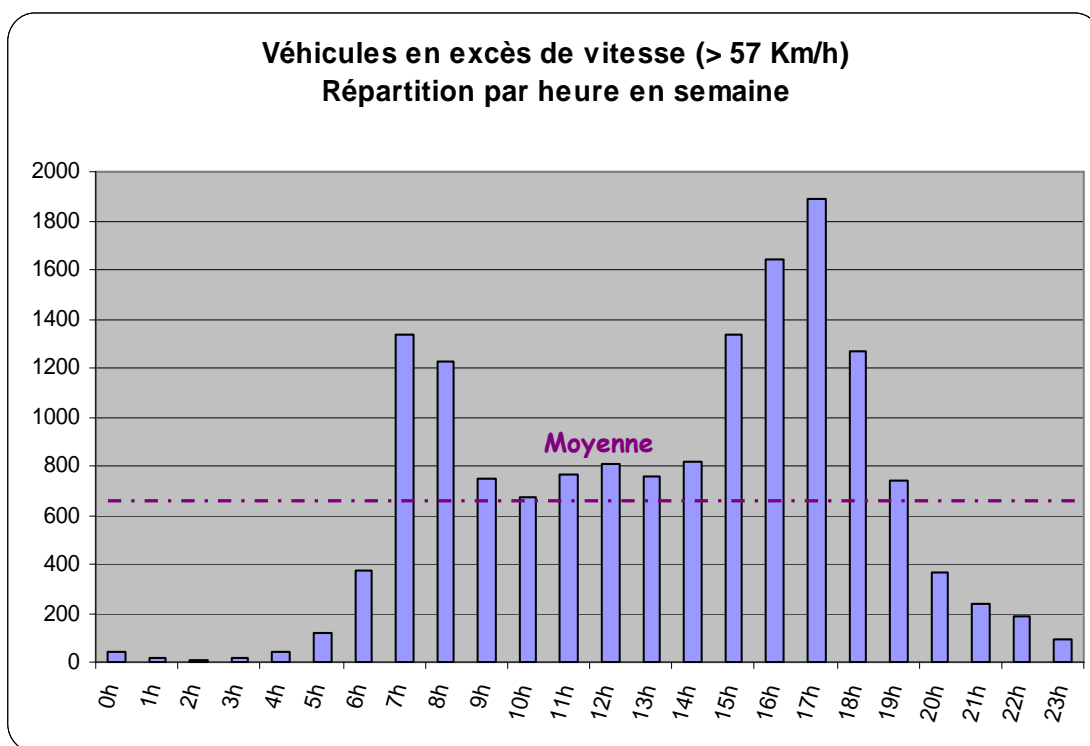
Globalement, il appert que la vitesse moyenne des véhicules s'élève à **69.5 Km/h**. En ce qui concerne la vitesse maximale, elle est de **143 Km/h**.



#### 4.4. Répartition horaire des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h)

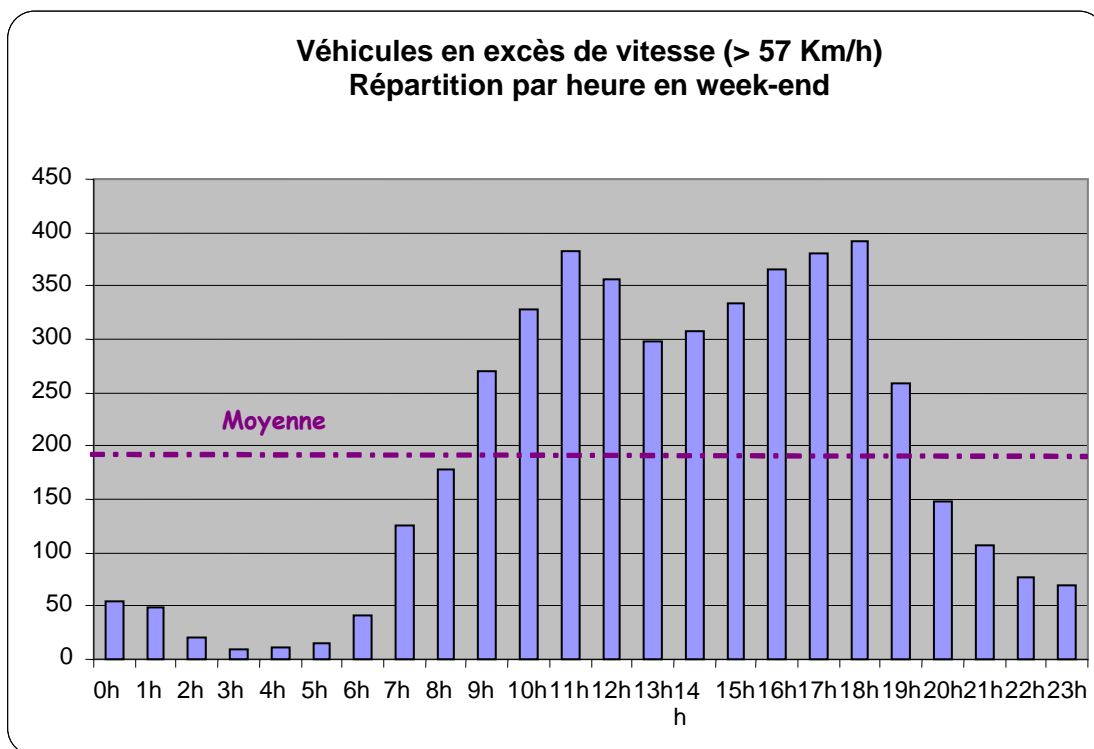
- En semaine :

En semaine, les excès de vitesse se déroulent essentiellement durant les heures de pointe habituelles : entre 07hrs et 09hrs ainsi qu'entre 15hrs et 19 hrs.



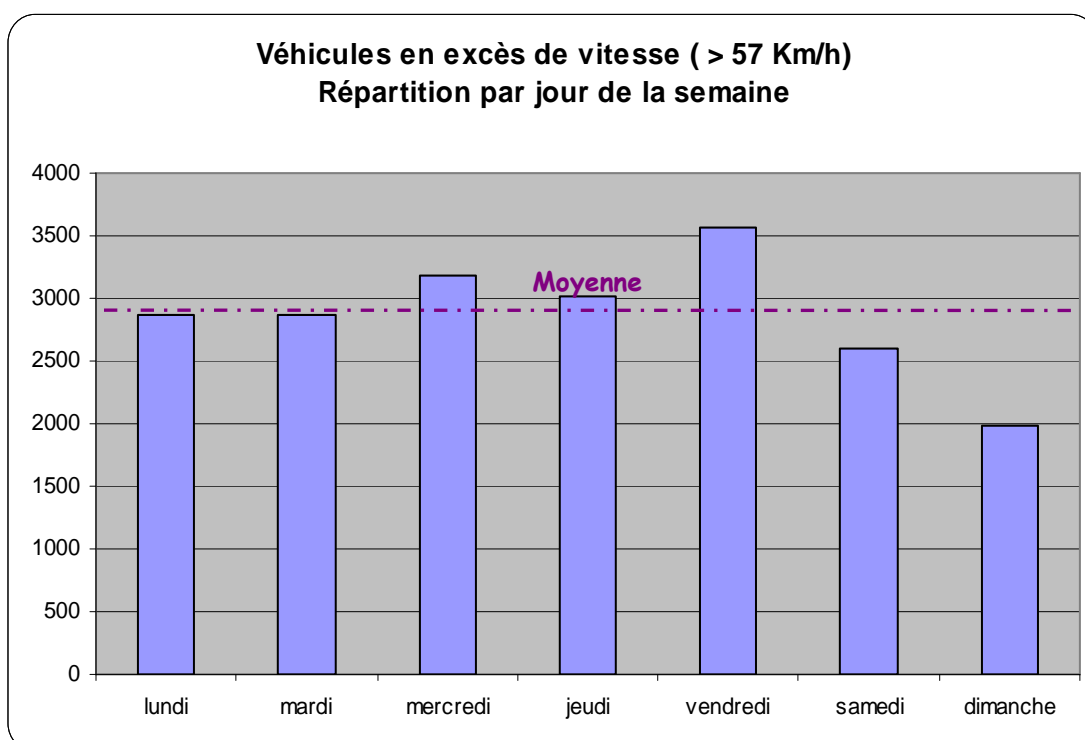
- **Le week-end :**

Durant le week-end, les heures les plus propices aux excès de vitesse se répartissent tout au long de la journée (de 09h à 20h).



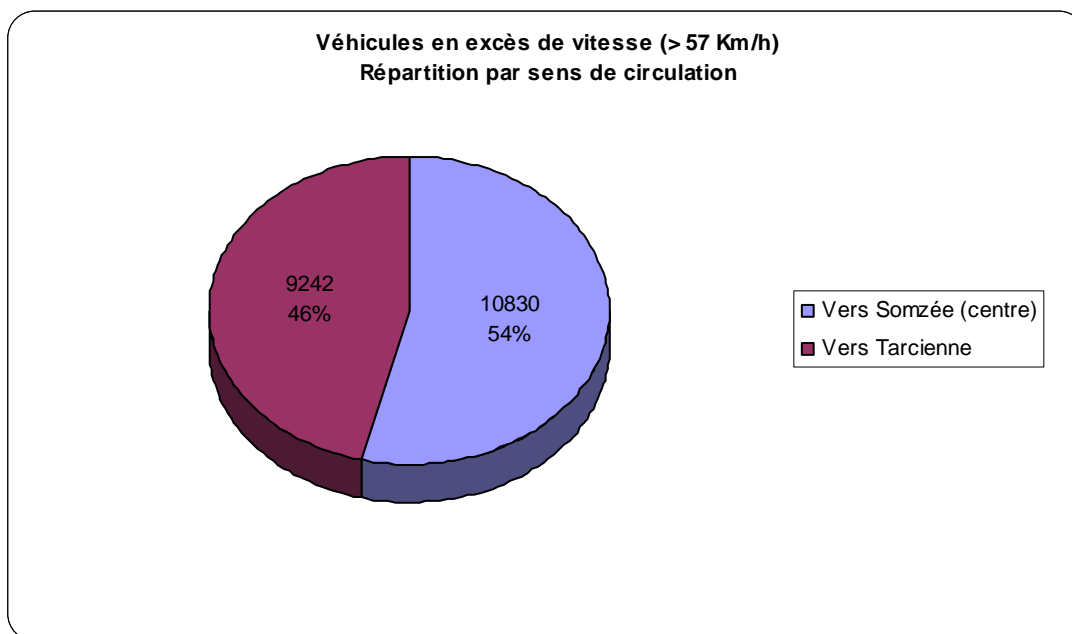
**4.5. Répartition par jour des véhicules en excès de vitesse (vitesse [vue] ≥ 57 km/h)**

Concernant les jours, les excès de vitesse surviennent majoritairement en semaine et plus particulièrement, du mardi au vendredi.



#### 4.6. Répartition des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] $\geq$ 57 km/h) selon le sens de circulation

L'analyseur a été installé en mode bidirectionnel. Des données recueillies, la proportion des véhicules en excès de vitesse est plus grande lorsqu'ils circulent en direction du centre de Somzée.



## 5. Conclusion

L'analyse des données met en exergue l'existence d'une problématique de vitesse dans la rue de Tarcienne à Somzée.

Durant les 8 jours d'analyse, 82 % des véhicules ont adopté une vitesse supérieure à 50 Km/h (vitesse lue  $\geq$  57 Km/h).

Des données objectives, il appert que les moments de la journée durant lesquels le plus grand nombre d'infractions à la vitesse est rencontré correspondent aux heures de pointe traditionnelles: entre 7 hrs et 9 hrs et entre 17 hrs et 19 hrs.

Afin de lutter contre cette vitesse excessive et d'améliorer le sentiment de sécurité des riverains, il serait opportun de réaliser des contrôles préventifs et répressifs.

Il est à préciser que la rue de Tarcienne se situe dans le prolongement de la rue de Gerpinnes. Cette dernière (entre Tarcienne et Somzée) est entourée de « campagne » et est limitée à 90 Km/h. Eu égard à la vitesse moyenne des véhicules (69.5Km/h), il pourrait être envisagé d'examiner la configuration et/ou la signalisation de la voirie.

----->>><<<-----